

Direction du secrétariat général et de l'administration

PAR COURRIEL

Le 24 janvier 2018

N/Réf. : ACC-2823

Objet : Demande de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1)

Madame,

La présente fait suite à votre demande datée du 10 janvier 2018 dans laquelle vous demandiez recevoir les documents suivants :

1. Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017
 - Nombre de demandes d'interventions à la Commission, sur une base annuelle, pour des enfants recevant des services de la DPJ ou des Centres jeunesse de la Mauricie-Centre-du-Québec (2^e colonne).
 - Nombre de situations où une famille d'accueil a été impliquée (3^e colonne).

Année de réception de la demande d'intervention	Nombre de demandes reçues	Famille d'accueil
2013	34	24
2014	45	21
2015	26	10
2016	26	16
2017	6	1
Total	137	72

2. Nombre de dossiers fermés du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017 inclusivement distribués par année civile, relatives au Centres jeunesse de la DPJ de la Mauricie-Centre-du-Québec et dont une famille d'accueil est impliquée et pour lesquels il y a eu lésion de droit (statué par le Comité des enquêtes).

Année de fermeture du dossier	Nombre de dossiers identifiés avec lésion de droit
2013	1
2014	6
2015	1
2016	0
2017	3
Total	11

3. Détails des résultats concernant l'enquête menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les services dispensés aux enfants placés en famille d'accueil par la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec.

Cette enquête est toujours en cours.

En terminant, nous joignons l'avis de recours prévu à la *Loi sur l'accès* qui parle de lui-même.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/lm

p. j.